

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU
21 AVRIL 2026**

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 7 avril 2026 et transmise par voie électronique le 7 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Julie DUBOURDIEU, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Julien THURET

Excusé(s) : Sonia PETIT, Marine BELLOCQ

Pouvoir(s) : de Sonia PETIT à Joël OFFICIALDÉGUY

Délibération 2026-27 : Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Locaux Commerciaux »

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de M. Michel DAVID

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	61 099.04
	Réalisé :	59 091.39
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	61 099.04
	Réalisé :	33 807.55
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	35 000.00
	Réalisé :	8 797.73
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	35 000.00
	Réalisé :	34 747.29
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-25 283.84
Fonctionnement :	25 949.56
Résultat global :	665.72

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8 Votants : 9 Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaà-Lube-Boast, le 27 avril 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

